

Synthèse de la journée colloque et ateliers

5^e édition des Causeries Champlain 2013
12 septembre, Holiday Inn, Longueuil

Thématique :

Les infrastructures vertes et bleues en milieu urbain et la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau dans la mise à jour du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Conclusions rédigées par :

- **Madame Florence Junca-Adenot**, professeure, directrice du Forum URBA 2015, UQAM et coprésidente de l'Agora métropolitaine
- **Monsieur Michel Gilbert**, maire de Mont-Saint-Hilaire

Le titre de la journée guide la synthèse : Les infrastructures vertes et bleues en milieu urbain et la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau dans la mise à jour du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Journée très riche et très dense en analyses, données et actions proposées. Multiples échanges avec les quelques 105 participants.

Rappel des objectifs du PMAD à l'horizon 2020 qui guident les stratégies et actions des acteurs.

- Passer de 10 à 17 % la cible de protection des milieux naturels
- Passer de 19 à 30 % la cible de couvert forestier avec un portefeuille de 150 M \$ pour encourager les projets et une Agora métropolitaine tous les deux ans pour en mesurer l'avancement. La gestion intégrée en eau par bassin n'y fait pas l'objet d'objectifs concrets.

Cette stratégie se situe dans un cadre de contraintes environnementales et climatiques auxquelles nous n'échapperons pas, un cadre d'urbanisation accélérée et un cadre de vieillissement démographique.

Les prévisions sont connues : Réchauffement climatique, pollution croissante, accroissement des phénomènes météorologiques plus extrêmes, en particulier la pluviométrie, modifications dans l'exploitation des sols, érosion, détérioration de la qualité de vie urbaine etc.

Pour faire face à cette situation et contribuer à atteindre les objectifs du PMAD, plusieurs solutions, moyens et cas pilotes ont été présentés. Le VERDISSEMENT est le mot clef de la plupart des propositions.

1. Créer une ceinture verte en connectant les territoires, en conservant la biodiversité, et en se dotant d'objectifs environnementaux et économiques, pour en faire la promotion, grâce à l'implication en amont des multiples intervenants impliqués. Le modèle de la ceinture verte de Toronto pourrait servir d'exemple.

Pour faciliter la création de cette ceinture verte, il faut une vision partagée, des projets adaptables et flexibles qui répondent à plusieurs enjeux en même temps, impliquant les citoyens. Passer à l'action et définir qui va payer permettrait d'accélérer sa mise en oeuvre.

2. Développer l'agriculture urbaine à travers les jardins collectifs ou individuels, les jardins communautaires, les serres Louffa, les toits verts et cultivés, la préservation par règlement de zones agricoles urbaines etc. Cette idée rejoint plusieurs objectifs : Développer des produits sains de proximité, créer un sentiment d'appartenance, verdir les milieux urbains et intervenir socialement en offrant des pistes de réinsertion sociale, de formation et la création d'emplois.

3. Gérer autrement les eaux pluviales dont le volume augmente sous l'effet combiné de l'urbanisation et des changements climatiques.

Plusieurs techniques et expériences ont été expliquées avec trois grandes convergences :

- Utiliser les végétaux comme moyen principal d'intervention, et pour ce faire travailler à changer par la formation l'attitude des experts en génie civil.
- Se doter de réglementation qui force à faire des choix pour gérer autrement les eaux pluviales.
- Mettre en place s'il y a lieu, des incitatifs fiscaux.

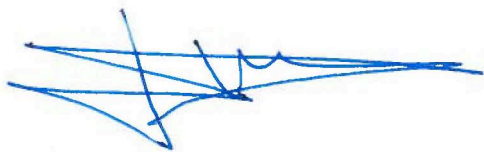
4. Intervenir pour diminuer les îlots de chaleur urbains en agissant :

- Végétalisation au maximum.
- Diminution de la chaleur anthropique en s'attaquant à ses sources.
- Meilleure gestion des eaux pluviales.
- Diminution des surfaces asphaltées et bétonnées.
- Diminution du nombre de voitures en ville et augmentation des transports collectifs et actifs.
- Densification à l'échelle humaine, création d'éco quartiers et contrôle de l'étalement urbain.

5. Préserver les zones humides

6. Développer les plans d'aménagements intégrés des différents plans d'eau de la région métropolitaine

En écoutant nos alliés de la Charente dont nous avons beaucoup appris aujourd'hui, on peut constater que les enjeux, les objectifs et les moyens d'interventions ont plusieurs éléments communs avec les nôtres. Par contre, leur approche est plus réglementaire, plus hiérarchique que la nôtre, avec des points forts comme l'obligation d'intégrer les Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGES) dans les documents d'urbanisme.



Florence Junca-Adenot

Professeure, directrice du Forum URBA 2015, UQAM

D'entrée de jeu, je tiens à souligner le fait qu'on réfère fréquemment au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) qui s'est mérité des reconnaissances importantes, dont le Prix d'excellence en urbanisme décerné par L'Institut canadien des urbanistes et la prix Jean-Paul Lallier décerné par l'Ordre des urbanistes du Québec.

Malgré le jeune âge du PMAD, une réflexion est déjà en cours pour y faire des ajouts. La réflexion continue au sein de l'équipe des professionnels de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), des partenaires municipaux et de l'Agora métropolitaine, un acteur important dans cette démarche.

Voici des extraits des propos entendus :

- Deux valeurs parmi d'autres doivent guider les décisions :
 - Le respect de notre écosystème, et
 - Le développement durable
- Il y a lieu de définir des objectifs clairs et de les diffuser, voire de les partager;
- Intégrer des plans de gestion de l'eau dans les plans d'urbanisme des municipalités et, le cas échéant, dans le schéma d'aménagement des Municipalités régionales de comté (MRC) et, le cas échéant, convaincre les autres juridictions ayant autorité;
- Poursuivre les recherches pour optimiser les résultats, les partager avec tous les intervenants;
- Faire en sorte que le travail soit interdisciplinaire et interrégional, pour optimiser les résultats;
- En zone agricole, impliquer les agriculteurs dès le début d'une réflexion;
- Choisir des élus ayant une compréhension et une vision favorable du développement durable.

Je retiens également un élément très important, soit la présence d'organismes compétents et polyvalents qui font des analyses en profondeur et qui nous éclairent sur les ingrédients requis pour améliorer notre environnement.



Michel Gilbert
Maire de Mont-Saint-Hilaire